**SUBVENTION DE PROMOTION (ART. 594D ET 595 D)**

**Convention de partenariat entre le Syndicat d’initiative/Office du Tourisme et la Maison du Tourisme**

* Ces conventions ont pour objet d’organiser des collaborations et de renforcer les partenariats entre la Maison du Tourisme et les OT et SI de son ressort territorial ;
* Ces conventions bilatérales devront être avalisées par les organes décisionnels de chacun des organismes concernés ;
* Le contenu de ces conventions doit laisser clairement apparaître les missions partagées ou dévolues à chacun ainsi que les responsabilités bien définies en tenant compte également du contrat-programme de la Maison du Tourisme.
* Ces contenus concernent notamment, et suivant les cas qui se présentent :
* Le partage de locaux, d’infrastructures ou de matériel…
* Gestion des ressources humaines et la répartition des tâches, planning, …
* Le planning mensuel partagé de l’accueil aux visiteurs

(diminution du nombre d’heures à réaliser par l’OT et le SI (60 jours au lieu de 100) si existence de cette convention de partenariat

* Actions de promotion, animation et développement organisées en partenariat, récurrentes ou non, …
* Organisation de l’encodage et des mises à jour des données touristiques dans une base de données (PIVOT), partage des données, des sites Web, de la gestion des réseaux sociaux sur le ressort de la MDT, des outils numériques, …
* Identification claire de la répartition des charges et des facturations pour des actions ou des événements communs, …
* La création et l’entretien des itinéraires touristiques balisés ainsi que la création et la diffusion des supports de promenades
* Autres partenariats avec des administrations communales, Parc naturel, massif forestier, ADL, GAL, contrat rivière, …
* Des collaborations dans le cadre de projets européens,
* Tout autre objet pertinent

***Ces conventions doivent refléter un réel partenariat !***

**Modèle de convention à ADAPTER selon les cas et spécificités**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

***Projet de convention à envoyer au CGT pour validation avant signatures par les Organismes concernés***

**ENTRE**

D’une part, l’association sans but lucratif « xxxxxx », en abrégé « xxxxxx », dont le siège social est établi à xxxxxx ici représentée par Monsieur xxxxxx, en sa qualité de Président ;

**ET**

D’autre part, l’association sans but lucratif « xxxxxxx », en abrégé « xxxxxxx », dont le siège social est établi à xxxxxx, ici représentée par Monsieur xxxxxx, en sa qualité de Président.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

**Article 1. Durée**

La présente convention prend effet au xxxxxx pour une durée indéterminée / de xxxxxx à xxxxxx.

**Article 2. Mise à disposition de ressources : locaux, infrastructures, matériel**

(A adapter si certaines sont prises en charge par une Administration communale)

* **Occupation du bâtiment**

Les locaux situés xxxxxx sont la propriété de xxxxxx.

Le contrat de bail est établi au nom de xxxxxx.

Les deux associations occupent le même bâtiment comme suit : xxxxxx

* **Facturation de la connexion internet et de l’abonnement téléphonique**

Les contrats sont établis au nom de « xxxxxx » avec l’opérateur xxxxxx pour la connexion internet et avec xxxxx pour l’abonnement téléphonique.

Ces dépenses étant générées tant par xxxxx que par la xxxxx ; l’ASBL xxxxx se réserve le droit de refacturer, chaque mois, pour xxxxx % ces charges à la « xxxxxx ».

* **Facturation centrale téléphonique**

Le contrat de maintenance annuel pour la centrale téléphonique étant établi au nom de la « xxxxxx » avec la société xxxxxx, l’ASBL xxxxxx se réserve le droit de refacturer, chaque année, pour xxxxx % ces charges à « xxxxxx ».

* **Facturation photocopieuse**

Le contrat pour la photocopieuse étant établi au nom de « xxxxxx » avec la société xxxxxx, l’ASBL xxxxxx se réserve le droit de refacturer, chaque mois, pour xxxxx % ces charges-là.

* **Facturation alarme anti-intrusion**

Le contrat pour la maintenance du système de surveillance étant établi au nom de « xxxxxx » avec la société xxxxxx, l’ xxxxxx se réserve le droit de refacturer, chaque mois, pour xxxxx % ces charges à la « xxxxxx ».

* **Facturation autres charges**

Il est convenu que les frais relatifs à l’entretien du bâtiment, la mise en conformité avec les normes de sécurités-incendie, l’eau et le chauffage seront répartis entre les deux ASBL selon xxxxx %.

**Article 3. Gestion des ressources humaines et Accueil**

Il est convenu que la « Maison du Tourisme xxxxxx » organise le planning mensuel pour les employés des deux ASBL.

La permanence physique au comptoir d’accueil est organisée de la manière suivante : xxxxxx (nombre de personnes affectées, …)

Le SI /OT s’engage à veiller à maintenir un accueil sur le site de xxxxxx suivant les horaires suivants : xxxxxx

(La répartition des taches au sein de l’accueil se définit comme suit :

Le nombre d’heures à réaliser par la Maison du Tourisme est de 1800 heures par an.

Le nombre d’heures à réaliser par l’OT/SI (60 jours au lieu de 100 jours) dépend de l’existence ou non de cette convention de partenariat.

**Article 4. Soutien aux activités touristiques : actions de promotion, animations et développement**

(Avec identification des partenariats, des modalités de répartition des frais pour les actions communes)

**Actions ponctuelles**

Xxxxx

**Actions récurrentes**

xxxxx

**Actions à court terme**

xxxxx

**Actions à moyen terme**

xxxxx

**Actions à long terme**

xxxxx

**Article 5. Encodage des données, partage de données et e-tourisme**

**Organisation de l’encodage et des mises à jour des données touristiques dans Pivot**

La mise à jour xxxxx

**Partage des données, des sites WEB, gestion des réseaux sociaux et des outils numériques**

xxxxx

**Autres**

xxxxx

**Article 6. Itinéraire touristiques**

**Création**

xxxxx (qui s’en occupe ?)

**Entretien**

xxxxx (qui s’en occupe ?)

**Promotion**

xxxxx (qui s’en occupe ?)

**Article 7. Autres partenariats**

(Détailler les partenariats avec les Administrations communales, les ADL, les GCV, les GAL, les Contrats rivières, les réseaux touristiques, les autres Maisons du Tourisme, les parcs naturels, les massifs forestiers, …)

**Massifs forestiers de**

xxxxx

**Contrats rivière**

xxxxx

**Parc Naturel**

xxxxx

**Réseau Interreg**

xxxxx

**Autres Maisons du Tourisme**

xxxxx

**Article 8. Collaboration Projets européens**

xxxxx

**Article 9. Durée et résiliation**

La présente convention prend cours à la date du…………………………….. pour une durée indéterminée.

En cas d’avenant à la convention initiale, la Maison du Tourisme s’engage à en informer immédiatement la Direction des Organismes touristiques du CGT en envoyant une copie signée.

En cas de résiliation volontaire de l’une des parties, celle-ci notifie officiellement sa décision à l’autre partie et en informe immédiatement la Direction des Organismes touristiques du CGT.

Fait en 3 exemplaires originaux à xxxxxx, le xxxxxx.

Xxxxxx xxxxxx

Président Président